



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 27 Septembre 2024

### **Point n°3 : Organisation des initiatives seniors « colis, chocolats, banquets » 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de septembre à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 23 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

#### **Présents :**

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS  
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS  
Madame Geneviève CARPE  
Madame Sophie AMAR  
Madame Marie-Hélène FORHAN  
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER  
Madame Nicole LEANDRI  
Madame Josiane ALIX  
Madame Asma ASHRAF

#### **Excusé(e)s :**

Madame Sabrina ABCHICHE  
Madame Mylène BENOLIEL  
Monsieur Gheorghe NUNU

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 23 septembre 2024

# CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Administration générale  
CA du 27/09/2024

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Délibération N°2024-37

25 OCT. 2024

**OBJET : Organisation des initiatives seniors « colis, chocolats, banquets » 2025**

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** l'instruction M57 sur la comptabilité des communes et de leurs Etablissements publics,

**Considérant** que chaque année le CCAS organise des initiatives solidaires à destination des seniors champinois afin notamment de lutter contre l'isolement des personnes âgées ;

**Considérant** le rapport explicatif relatif aux initiatives seniors « colis, chocolats, banquets » 2025 préalablement soumis aux administrateurs pour prise de décision ;

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Décide d'organiser les initiatives seniors 2025 telles que décrites dans le rapport explicatif susmentionné,

**ARTICLE 2 :** Dit que les dépenses relatives à ces initiatives seront inscrites au budget principal du CCAS,

**ARTICLE 3 :** Autorise le Président ou la Vice-Présidente du CCAS à signer tout acte à l'origine de ces initiatives ou qui en serait la conséquence.

Adopté à l'unanimité

Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE

